



DECLARATION LIMINAIRE FSU CDEN 10 11 15

Suite au comité technique « bilan de rentrée » du jeudi 5 novembre dernier, nous tenons à revenir lors de ce CDEN sur les questions qu'il nous semble indispensable de soulever, dans cette instance « politique » que représente notre assemblée aujourd'hui.

Nous tenons à réaffirmer que la FSU reste fermement opposée à la réforme du collège et à la manière dont le Ministère la fait passer en force, malgré l'opposition et la mobilisation d'une très grande majorité des personnels au travers de multiples actions menées depuis la présentation du projet au Conseil supérieur de l'éducation le 10 avril 2015.

Loin d'être minoritaire, ce rejet de la réforme du collège doit être entendu et pris en compte. Actuellement méprisés dans les discours ministériels, les enseignants et les personnels d'éducation, qui sont des professionnels de l'éducation engagés au quotidien pour la réussite de leurs élèves, méritent d'être réellement consultés, entendus et considérés comme les partenaires privilégiés dans la nécessaire réflexion à mener pour rendre le second degré plus efficace qu'il ne l'est aujourd'hui.

La réforme, qui s'appuie sur une plus grande autonomie des établissements, s'ouvre ainsi à la possibilité de moduler les horaires d'enseignement disciplinaire d'un établissement à l'autre de telle sorte que les élèves d'un même niveau pourraient se voir proposer des horaires différents selon l'établissement où ils sont scolarisés. C'est la fin du cadrage national des horaires d'enseignement.

L'interdisciplinarité (EPI ou Enseignement pratique interdisciplinaire) et l'accompagnement personnalisé sont mis en place sans moyens de concertation entre les personnels et au détriment des horaires d'enseignement strictement disciplinaire.

Qu'attendre d'une interdisciplinarité imposée de manière bureaucratique, qui ne correspondra pas forcément à de réels projets au service des élèves ?

Qu'attendre d'un accompagnement personnalisé en classe entière ?

Est-ce bien l'intérêt des élèves, surtout les plus fragiles, de leur retirer des heures d'enseignement disciplinaire pour financer de telles mesures ?

La langue vivante 2 est introduite dès la 5ème avec des horaires insuffisants, alors que la majorité des sections bilangues et les sections européennes seraient supprimées, ce qui fragilise la diversité de l'offre linguistique.

Les horaires de SVT, de Technologie et de Sciences Physiques sont globalisés en 6ème sans qu'on sache quel enseignant sera en charge de cet enseignement et s'il pourra conserver des groupes à effectifs réduits pour conduire ses activités expérimentales.

Des enseignements sont menacés comme les langues régionales et les langues anciennes qui ne pourraient être maintenues, avec des horaires amputés, que si l'EPI correspondant était mis en place au préalable, mettant en concurrence les disciplines et les personnels, comme au lycée.

La charge de travail s'en trouve accrue avec une mise en place de toute la réforme prévue pour la rentrée 2016 : en plus des nouveaux programmes sur tous les niveaux, une nouvelle organisation (AP et EPI, fonctionnement en cycles) exigeant des temps de concertation importants, non prévus, comme d'habitude...

La liberté pédagogique est attaquée car nombre de décisions sont soumises au conseil pédagogique, nommé et présidé par le chef d'établissement.

Nous souhaitons une autre réforme que celle qui nous est imposée et qui va dénaturer le collège à venir. Nous souhaitons une réforme qui se construise avec les personnels qui devront la mettre en œuvre.

Les deux axes prioritaires de n'importe quelle réforme réussie demeurent pour nous la baisse du nombre d'élèves par classe, et l'augmentation du taux d'encadrement.

En ce qui concerne le premier degré, nous notons une baisse des effectifs. Si elle peut paraître minime (- 48 élèves), elle ne manque pas de mettre en perspective la prochaine dotation pour la carte scolaire. Les 10 postes attribués à la Savoie pour cette rentrée n'ont déjà pas suffi à répondre à tous les besoins, ni à mettre en œuvre de manière efficace les priorités ministérielles. Divers critères président à la répartition des dotations, dont le facteur démographique. 38 élèves supplémentaires étaient attendus. Avec finalement une perte de 48 élèves enregistrée, on ne peut qu'être inquiet quant à la dotation 2016.

Nous notons également une baisse constante du nombre d'écoles. De 426 à la rentrée 2010, nous voici à 407. 20,3 % des 305 communes savoyardes n'ont plus d'écoles. Nous ne dirons jamais assez combien l'École, avec un grand E, est, dans notre territoire majoritairement rural et montagnard, un des leviers de l'aménagement du territoire.

C'est aussi parce qu'il n'est pas possible de nier cette spécificité départementale que nous pensons que les directives ministérielles, si elles doivent être appliquées sur tout le territoire, ne doivent pour autant pas se faire „stricto sensu“. Ainsi, s'il était normal de favoriser cette année les nouveaux réseaux d'éducation prioritaire, et nous verrons que nous sommes tout de même loin du compte, il est dommage que cela doive se faire au détriment des petites structures. N'oublions pas que 52 % de nos écoles comptent 1, 2 ou 3 classes. Ces petites écoles ont payé un tribut conséquent lors des opérations de carte scolaire 2015. Nous ne pouvons que le regretter.

Quant au REP+, si nous comprenons que cela ne puisse encore faire l'objet d'un „bilan de rentrée“, puisque mis en place cette année, nous demandons un „point d'étape“, pour dresser un premier constat de la mise en place du dispositif des allègements de service pour les enseignants de ces écoles, et d'ores et déjà envisager des améliorations pour 2016-2017.

Nous nous inquiétons de la baisse conséquente de la scolarisation des enfants de 2 ans (- 55 élèves en 2015), alors qu'il s'agit depuis le début d'une priorité impulsée par le ministère.

Nous souhaitons vous interpeller de nouveau sur la scolarisation des enfants de réfugiés. Nous avons bien noté l'implantation des UPE2A, les „unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants“, en Savoie. Toutefois, à moyens constants, nous avons du mal à imaginer comment vous pourrez gérer les arrivées annoncées, particulièrement dans les vallées et dans l'avant-pays. Nous insistons tout particulièrement sur le cas de St Michel de Maurienne. D'après nos informations, obtenues de source sûre, des familles doivent arriver à l'ancien CADA, ce qui représenterait jusqu'à une douzaine d'enfants. Sachant que la mobilité de ces personnes n'est pas évidente, comment ces enfants seront-ils pris en charge s'ils doivent être intégrés dans les UPE2A de St Jean de Maurienne ou Modane ? Le Conseil départemental compte-t-il mettre en place de nouveaux circuits de cars scolaires ?

Autre point d'inquiétude pour nous, fervents défenseurs du service public d'éducation, c'est l'augmentation conséquente des effectifs du privé. Pour la 2ème année consécutive, le privé voit son nombre d'élèves augmenter, alors que ses effectifs étaient stables depuis 10 ans. Quelle explication apportez-vous à ce constat ? De notre côté, nous pouvons vous souffler un début d'explication, à chercher du côté de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, dont le privé a été exempté. D'ailleurs, dans le même ordre d'idées, la réforme du collège s'appliquera-t-elle dans les établissements privés ?

La question des „rythmes scolaires“ n'est pas à l'ordre du jour. Toutefois, puisque nous sommes là pour un bilan de rentrée, nous tenons à dire que :

- les 3 enquêtes que nous avons menées avec le SNUipp-FSU 73 auprès des enseignants des écoles l'an passé ont démontré que plus de 80 % de nos collègues sont mécontents des nouveaux rythmes. Ils ne constatent aucun effet positif chez leurs élèves.

- Récemment, l'UDAF, qui est par ailleurs membre de ce conseil, a publié les résultats d'une enquête menée auprès de 2 148 familles de Savoie. Les conclusions sont les suivantes, on cite : „cette réforme a bouleversé l'organisation des familles, contraintes de se réadapter. Au final, la majorité des parents reste interrogative sur cette réforme et se questionne sur la possibilité d'un retour aux anciens rythmes.“
- Enfin, du côté des partenaires que sont les communes et la CAF, l'AMF en partenariat avec la CNAF, vient de rendre public son enquête 2015 sur „la mise en oeuvre des nouveaux temps périscolaires et ses impacts financiers pour les communes“. Il en ressort que des difficultés, notamment financières, persistent.

Il semble que seule l'institution Education Nationale ne s'exprime pas à ce sujet. Un bilan est-il prévu ? Le comité de suivi de la réforme sera-t-il réuni cette année ? Une évaluation digne de ce nom des nouveaux horaires scolaires est-elle prévue ?

Le bilan de rentrée 1er degré précise le nombre de contrats aidés recrutés pour l'aide administrative aux directeurs d'écoles. Le nombre de personnels en contrats aidés embauché pour accompagner les élèves en situation de handicap n'apparaît pas. Dans un cas comme dans l'autre, pour la FSU, nous ne répéterons jamais assez que l'amélioration et la généralisation du contrat d'AESH pour tous les accompagnants d'élèves en situation de handicap, CUI comme AESH, sont plus qu'urgentes afin de créer un véritable corps statutaire de la Fonction publique pour assurer cette mission. De même il est plus qu'urgent de pérenniser les missions d'aide administrative à la direction d'école.

A ce propos, nous attirons l'attention de l'administration sur les modifications du code du travail relatives aux prolongations de contrats aidés, CUI et CAE.

Enfin, nous remercions les services du conseil départemental pour tous les documents fournis pour ce CDEN, et répondant à nos demandes du 16 juin dernier.

Nous terminerons par quelques remarques sur le transport scolaire. Nous vous avons alerté sur les conséquences de la fin de la gratuité. Cette alerte nous a toujours semblée être traitée à la légère. Pourtant, sauf à ce que nous ayons mal lu le document, les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- 1 004 élèves en moins sont transportés, écoliers, collégiens et lycéens confondus ;
- dont 651 élèves du premier degré (environ l'équivalent de 24 classes de 27 élèves).

Comment se rendent-ils à l'école ?

Quid du transport scolaire à l'avenir, sachant que dès janvier 2017 sa gestion incombera à la région ?

Merci pour votre attention.